

Le 20/01/2022

**A l'attention des présidents d'associations,**

Dossier suivi par Benjamin DINTILHAC  
Responsable Administratif et financier  
[benjamin.dintilhac@laguiole12.fr](mailto:benjamin.dintilhac@laguiole12.fr)  
Nos références : LAG2022-20

**Objet** : Demandes de subventions 2022  
PJ : dossier demande de subvention

Madame, Monsieur,

Dans la perspective de la préparation du budget 2022, je vous prie de trouver en annexe de ce courrier, le document type toutefois allégé émis par les services de l'état : CERFA 12156-06.

Je vous remercie de remplir ce document et nous faire parvenir par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [mairie@laguiole12.fr](mailto:mairie@laguiole12.fr) avant le 10 février 2022.

Pour la demande de subvention dite de fonctionnement seules les pages 1 à 4 et 9 sont à compléter.

En cas de demande de subvention exceptionnelle et additionnelle, motivée notamment par l'organisation d'un évènement particulier, il faudra compléter en plus les pages 5 à 8.

En sus, vous voudrez bien joindre à votre envoi les documents suivants :

- Bilan Financier de l'année 2021
- Compte rendu d'activité de la dernière Assemblée Générale
- La copie du dernier relevé de chaque compte bancaire ou postal (y compris compt d'épargne)
- RIB Bancaire

Je vous remercie de nous retourner le dossier complet **avant le 10 février 2022, dernier délai.**

Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de notre considération distinguée Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, mes respectueuses salutations.

Vincent ALAZARD,  
Le Maire.

